



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
05.06.2002 Bulletin 2002/23

(51) Int Cl.7: **D06F 95/00**

(21) Numéro de dépôt: **01490048.4**

(22) Date de dépôt: **23.11.2001**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Vlaemynck, Roland Roger**
62200 Boulogne sur Mer (FR)

(74) Mandataire: **Hénnion, Jean-Claude**
Société Civile Cabinet Ecrepont,
27bis rue du Vieux Faubourg
59800 Lille (FR)

(30) Priorité: **23.11.2000 FR 0015148**

(71) Demandeur: **ROLAND VLAEMYNCK TISSEUR,**
Société Anonyme
59181 Steenwerck (FR)

(54) **Sac à linge**

(57) L'invention se rapporte à un sac à linge formé à partir de bandes de tissu hydrophile cousues entre el-

les pour former une poche.

Il est caractérisé en ce que le tissu comprend un réseau de mailles (4) défini par des fils (5) conducteurs.

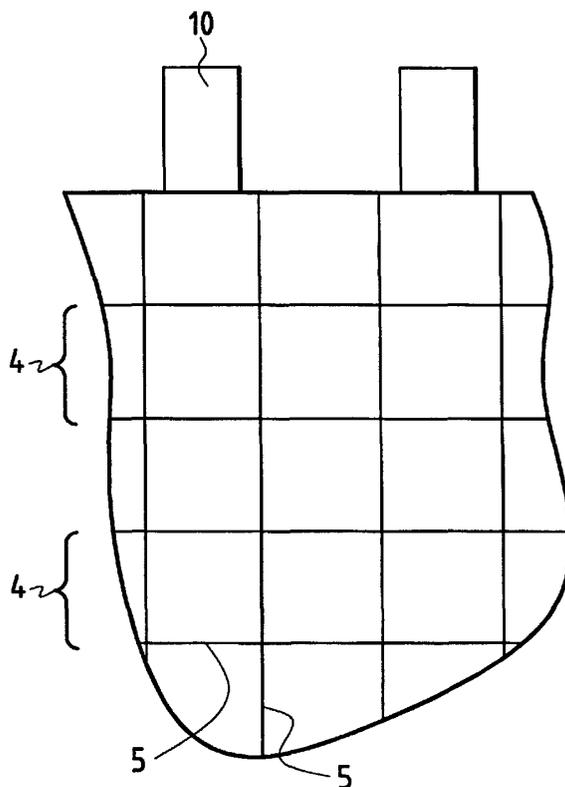


FIG.2

Description

[0001] L'invention se rapporte à un sac à linge.

[0002] Dans le domaine de la blanchisserie, on utilise des sacs à linge notamment pour collecter puis transférer les vêtements vers la blanchisserie .

[0003] Ces sacs à linge sont formés à partir de bandes de tissu cousues entre elles pour former un tube fermé à l'une des extrémités.

[0004] Parfois ces sacs à linge sont portés par un chariot et présentent donc chacun à leurs extrémités ouvertes, des moyens de suspension .

[0005] Ces sacs sont souvent manipulés et réalisés avec des tissus relativement épais.

[0006] Pour le lavage, il est généralement utilisé des sacs en coton qui est une matière qui résiste bien à une température importante de lavage, par exemple, de l'ordre de quatre vingt dix degrés.

[0007] Ces tissus doivent donc être facilement lavables car les vêtements qui y sont stockés sont, par principe, sales, ce qui provoque des dépôts de salissures à l'intérieur des sacs.

[0008] Outre ces salissures, par contact avec du linge sale, les sacs à linge étant stockés dans des zones de transit, telles des locaux à proximité d'un quai de chargement, ils accumulent les poussières etc ...

[0009] Il faut donc réduire le temps de stockage et laver très souvent ces sacs.

[0010] Ces lavages et manipulations nombreuses entraînent donc un rapide vieillissement des sacs qui deviennent alors plus fragiles et doivent alors être remplacés à intervalles réguliers.

[0011] Cela présente bien entendu un coût.

[0012] L'invention a pour objet d'apporter une solution à ces problèmes.

[0013] A cet effet, l'invention a, pour objet, un sac à linge formé à partir de bandes de tissu hydrophile, cousues entre elles, pour former une poche, ce sac à linge étant caractérisé en ce que le tissu comprend un réseau de mailles défini par des fils conducteurs.

[0014] L'invention sera bien comprise à l'aide de la description ci-après faite à titre d'exemple non limitatif en regard du dessin ci-annexé qui représente schématiquement :

- figure 1 : un sac à linge,
- figure 2 : un détail de sac à linge,
- figure 3 : une coupe du tissu.

[0015] En se reportant au dessin, on voit un sac à linge 1.

[0016] Un tel sac à linge est formé à partir de bandes de tissu hydrophile cousues entre elles pour former une poche.

[0017] Il est important que ce sac, compte tenu de son utilisation, soit facilement lavable.

[0018] Ce sac à linge est, par exemple, pourvue en sa partie supérieure d'un lien 2 pour en fermer l'ouver-

ture.

[0019] Dans une variante de réalisation, ce sac à linge présente en sa partie supérieure des passants 10 ou des crochets pour le suspendre à un chariot.

[0020] Selon l'invention, le tissu comprend un réseau 3 de mailles 4 carrées notamment d'environ un centimètre sur un centimètre défini par des fils 5 conducteurs, notamment, faits à base de fibres en acier inoxydable ou de cuivre.

[0021] Avantagement, il s'agit de fibres d'acier inoxydable mélangé avec un fil de polyester haute ténacité ou de sulfure de cuivre enrobant ou mélangé avec un fil de polyester à haute ténacité.

[0022] La teneur en acier inoxydable est de l'ordre de 15%.

[0023] Ces fils 5 conducteurs sont donc intégrés lors de la fabrication du tissu à la fois dans le sens de chaîne et le sens de trame.

[0024] La dimension de ces carrés de un centimètre de côté confère au sac à linge un effet anti-statique amélioré.

[0025] En outre, ce fil conducteur forme une armature résistante qui accroît la résistance du sac.

[0026] Avantagement, lors du tissage, on place, immédiatement à côté du fil conducteur, un deuxième fil 6 de polyester plat haute ténacité, par exemple N° 18.

[0027] On applique cette solution pour le fil de trame et/ou de chaîne.

[0028] On constitue ainsi un treillis armé conducteur.

[0029] Cette solution de doubler les fils évite d'utiliser des fils conducteurs plus gros et plus coûteux à produire et qui seraient moins souples.

[0030] Le fil conducteur sera de dimension comprise entre 1/10 et 2/60 c'est à dire un fil de dix mille mètres linéaire au kilogramme pour 1/10 ou deux fils de soixante mille mètres linéaire au kilogramme pour 2/60.

[0031] Le poids de la toile ou tissu est compris entre 80 et 400g/m².

[0032] Elle est de préférence en polyester.

[0033] Bien évidemment, un mélange polyester et coton est possible.

[0034] On obtient donc un sac à linge :

- d'une part qui a une durée de vie plus longue car plus résistant et
- d'autre part, qui se salit moins car la poussière se dépose moins facilement.

[0035] Le tissu est donc ainsi d'un fil de polyester haute ténacité et de fibres ayant un effet antistatique.

[0036] La proportion du fil polyester est de l'ordre de 80 % avec une résistance (RKM) de l'ordre de 37,5.

55 Revendications

1. Sac à linge formé à partir de bandes de tissu hydrophile cousues entre elles pour former une poche

CARACTERISE le tissu comprend un réseau (3) de mailles (4) défini par des fils (5) conducteurs.

2. Sac à linge selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le fil conducteur est un fil de polyester auquel sont mélangées des fibres d'acier inoxydable. 5
3. Sac à linge selon la revendication 1 **caractérisée en ce que** le fil conducteur est un fil de polyester enrobé ou mélangé avec du sulfure de cuivre. 10
4. Sac à linge selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** les fils (5) conducteurs sont intégrés lors de la fabrication du tissu à la fois dans le sens de chaîne et le sens de trame. 15
5. Sac à linge selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le fil conducteur est doublé par un fil de polyester plat haute tenacité. 20
6. Sac à linge selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le fil conducteur est de dimension comprise entre 1/10 et 2/60 c'est à dire un fil de dix mille mètres linéaire au kilogramme pour 1/10 ou deux fils de soixante mille mètres linéaire au kilogramme pour 2/60. 25
7. Sac à linge selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le poids de la toile ou tissu est compris entre 80 et 400g/m². 30
8. Sac à linge selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 **caractérisé en ce que** la toile ou le tissu est en polyester. 35
9. Sac à linge selon l'une quelconque des revendication 1 à 7 **caractérisé en ce que** le tissu est un mélange polyester et coton. 40

45

50

55

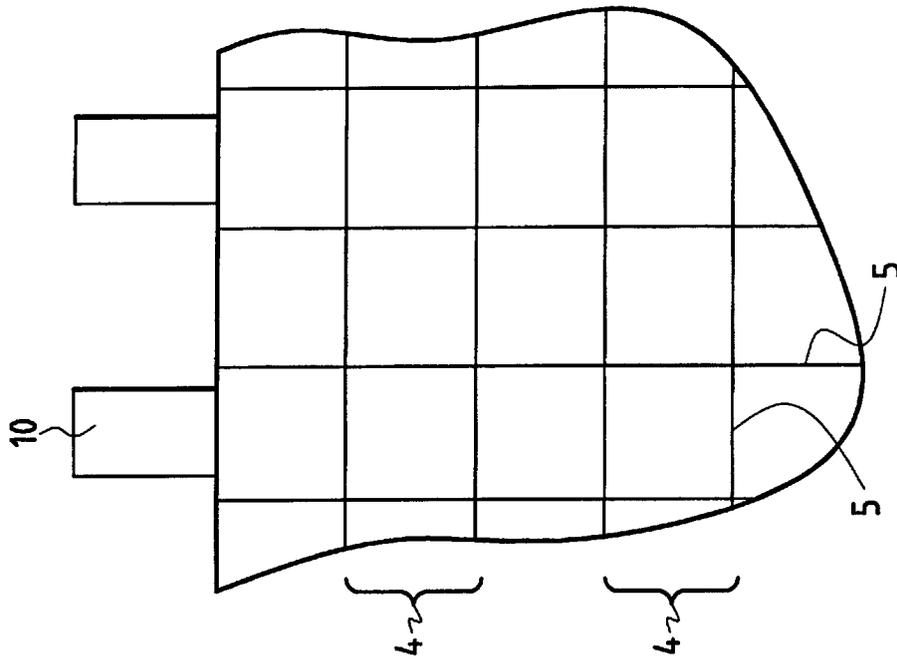


FIG.1

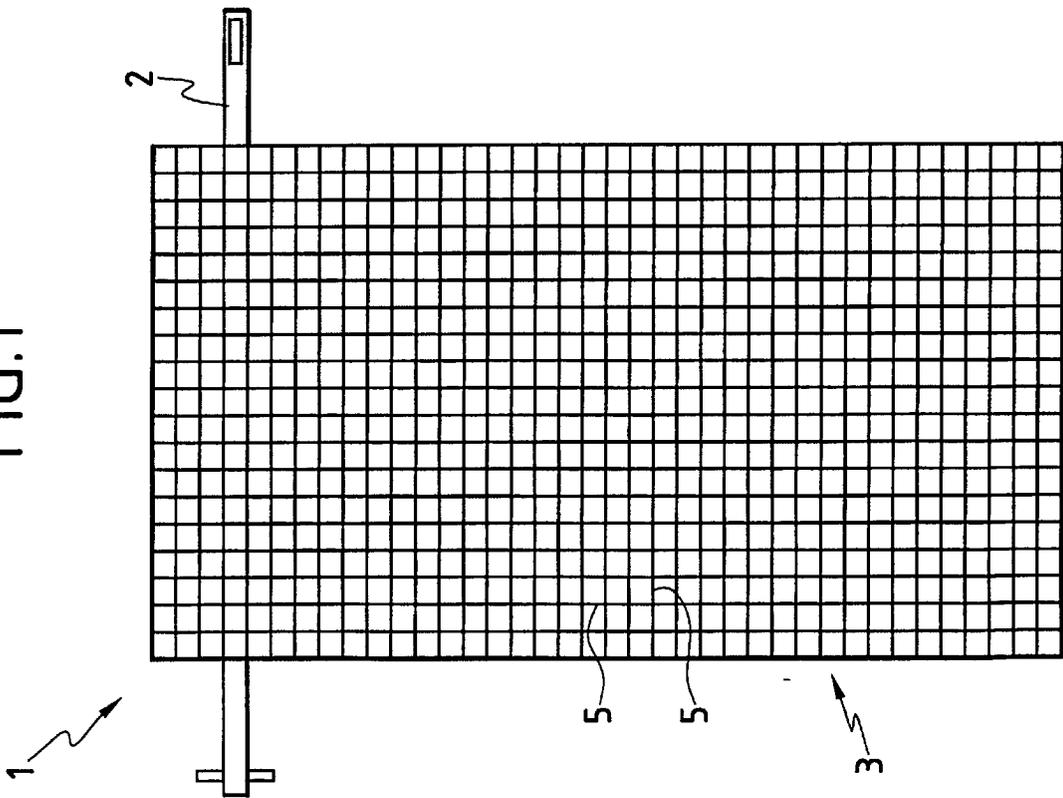


FIG.2

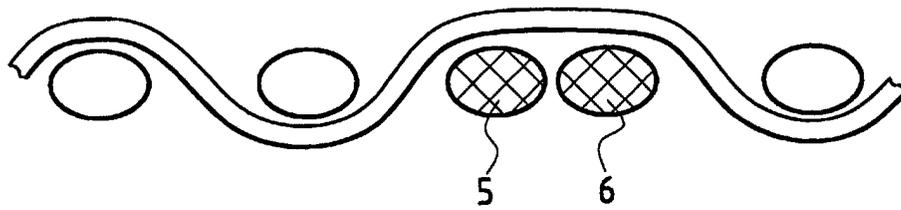


FIG.3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
Y	US 3 986 530 A (MAEKAWA MINORU) 19 octobre 1976 (1976-10-19) * colonne 4, ligne 36 - ligne 37; revendication 1; figure 2 *	1, 2, 4, 8, 9	D06F95/00
Y	US 2 761 480 A (DANIEL TAMES) 4 septembre 1956 (1956-09-04) * revendication 1 *	1, 2, 4, 8, 9	
A	EP 0 269 207 A (INTERA CO LTD) 1 juin 1988 (1988-06-01) * revendications 1-3 *	1, 2, 4, 8, 9	
A	JP 54 151669 A (YAMAUCHI AKIRA; NIPPON ION KK) 29 novembre 1979 (1979-11-29) * abrégé *	3	
A	US 3 288 175 A (VALKO EMERY I) 29 novembre 1966 (1966-11-29) * revendications 1, 3; figure 1 *	1, 2, 4, 6	
A	CH 573 200 A (WAEGELI KURT) 27 février 1976 (1976-02-27) * revendication 1 *	1, 4	
A	US 4 840 202 A (FEUSTEL MATTIAS ET AL) 20 juin 1989 (1989-06-20) * colonne 2, ligne 55 - colonne 3, ligne 22 *	5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) D06F D02G D03D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 4 mars 2002	Examineur D'Souza, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 49 0048

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-03-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3986530	A	19-10-1976	DE 2528189 A1 FR 2277495 A1 GB 1474300 A	22-01-1976 30-01-1976 18-05-1977
US 2761480	A	04-09-1956	AUCUN	
EP 0269207	A	01-06-1988	CA 1299355 A1 EP 0269207 A2 JP 63122448 A US 5288544 A	28-04-1992 01-06-1988 26-05-1988 22-02-1994
JP 54151669	A	29-11-1979	AUCUN	
US 3288175	A	29-11-1966	AUCUN	
CH 573200	A	27-02-1976	CH 573200 A5	27-02-1976
US 4840202	A	20-06-1989	DD 251472 A3 DD 259537 A3 BG 51910 A1 CS 8607144 A1 DE 3675152 D1 EP 0222239 A2 HU 57840 A2 JP 62162037 A SU 1691437 A1 JP 62289632 A CS 8701086 A1 JP 63211343 A	18-11-1987 31-08-1988 15-11-1993 12-11-1987 29-11-1990 20-05-1987 30-12-1991 17-07-1987 15-11-1991 16-12-1987 12-09-1989 02-09-1988

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82